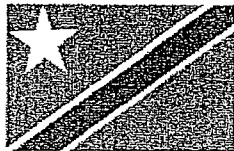


République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS



Déclaration de la République Démocratique du
Congo à la 15^e Session ordinaire de l'Assemblée
des Etats Parties au Statut de Rome

=La Haye, le 16 novembre 2016 =

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,

Madame la Présidente de la Cour,

Madame le Procureur,

Madame, Messieurs les Ministres,

Madame, Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,

Madame, Messieurs les Délégués,

C'est au nom de la République Démocratique du Congo et particulièrement de son Président, son Excellence Joseph Kabila Kabange, que j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, avant tout pour féliciter le Président de céans, son Bureau et les Organes de la Cour tant pour la manière dont ils ont préparé les présentes assises que pour la maîtrise avec laquelle ils gèrent les débats, ce qui d'ores et déjà rassure de la pertinence des décisions qui seront issues de cette 15eme Session.

Je voudrais également et surtout livrer un message, celui de rassurer l'Assemblée que, nonobstant le contexte difficile du moment et la tentation de plus en plus grande qui hante bon nombre d'Etats Parties, plus spécialement ceux du continent africain, la RDC ne quittera pas le Statut de Rome, surtout au moment où elle a déjà voté depuis novembre 2015 la Loi de mise en œuvre du statut de Rome.

Cela étant, c'est non sans regret que la RDC, comme bon nombre d'Etats Parties, constate que l'espoir suscité dans nos Etats par l'avènement de la CPI et la confiance placée en elle, s'effritent au jour le jour, au point d'entamer gravement sa crédibilité et son intégrité, lorsque la Cour assiste impuissante, laisse impunis des crimes bien plus odieux et bien plus graves de guerre, crimes contre l'humanité et génocide qui se commettent quotidiennement et à grande échelle, dont les auteurs pourtant bien connus, ne sont nullement inquiétés, du seul fait de leur protection par de grandes puissances et du recours, a tort et de manière abusive au droit de veto du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Depuis quelques années en effet, nombreux sont les Etats qui du haut de cette Tribune

n'ont cessé de fustiger ce fait, à savoir que la CPI fonctionne à deux vitesses, applique une justice à sens unique qui incarne les intérêts des puissants dans le concert des nations, au préjudice des faibles.

Aussi, la RDC estime-t-elle que plus que jamais le moment est venu que l'Assemblée se penche sérieusement sur les préoccupations des Etats africains et sur les griefs qu'ils ne cessent de porter à l'endroit de la Cour.

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties,

Madame, Messieurs les Délégués,

La RDC confirme donc, si besoin en était encore, sa volonté de continuer à coopérer avec la CPI. Elle attend légitimement de l'Assemblée, notamment:

- la poursuite des personnes provenant des Etats voisins qui se livrent à des violations graves du droit international sur son territoire;
- une meilleure représentation de la RDC, c'est-à-dire à la hauteur de sa collaboration et de sa coopération, dans divers organes de la Cour Pénale Internationale;
- une indemnisation consistante au bénéfice de nombreuses victimes de différents crimes de guerre, crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité, perpétrés sur le territoire congolais, sous réserve bien entendu de l'information donnée ce jour ^{par} le Président du fonds d'indemnisation des victimes, décision que la RDC salue.

Je vous remercie.

Fait à La Haye, le 16 novembre 2016

Alexis Thambwe Mwamba

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains